

# Programme détaillé de Formation AIPR pour Opérateur



## **Présentation :**

### **Préparez votre examen de l'AIPR en tant qu'opérateur**

La réforme anti endommagement impose depuis 2015 aux ouvriers opérants sur des chantiers publics ou privés et devant conduire des machines de posséder une attestation d'intervention à proximité des réseaux. Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires au passage du test en ligne et à l'obtention de l'AIPR.

## **Objectifs :**

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

De connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti- endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux,

Et plus spécifiquement,

- D'appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement,
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usées, télécommunication, etc...).
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.

## **Prérequis :**

Occuper des fonctions d'ouvrier de travaux publics ou privés et devant conduire des machines (pelle, tractopelle, grignoteuse, etc.)

## **Public concerné :**

Cette formation s'adresse à tous salariés ouvriers de travaux publics ou privés devant intervenir sur chantier sur la conduite d'engins.

## **Méthodes Pédagogiques :**

- Les apports théoriques sont étayés par des exemples pratiques,
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres,

## **Moyens Pédagogiques :**

La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours.

## **Base Réglementaire :**

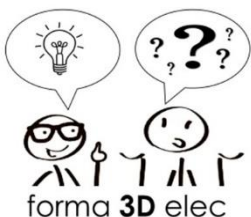
- Article R. 554-31 du code de l'environnement
- Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié
- Arrêté opérateur l'examen par QCM

## **Documents délivrés en fin de formation ( sous réserve de réussite ) :**

- Avis après formation
- Certificat AIPR vierge
- Attestation de formation
- Livret pédagogique

## **Conditions de réussite :**

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (score minimal pour réussir à l'examen " Opérateur " : 36 points – le score maximal possible étant de 60 points).



## **Organisme de Formation**

**Spécialisé dans les Habilitations Electriques**



**SASU Forma3Delec - ZA Pic Pyrénées Innovation 65150 St Laurent de Neste**

TEL.:07.67.75.17.74 EMAIL:contact@forma3delec.fr - WEB:Forma3delec.fr

SIRET:90765821500013-NAF:8559B

RCS : Tarbes B 907 658 215 - Numéro Déclaration Activité : 76650096965 Région OCCITANIE